

# VIDE GRENIER

29ème édition  
DIM. 15 SEPT  
2024

Le May  
sur Èvre



De 8h à 18h - parking Capitaine Humeau  
(derrière l'Eglise)

## PERMANENCES INSCRIPTIONS

À partir du 26 août  
aux horaires d'ouverture  
de la mairie

## TARIFS

6€ l'emplacement  
(2.5 m x 4 m)

## BAR ET RESTAURATION

sur place



Mairie du May-Sur-Èvre - 1, Rue Saint Michel 49122 le May-Sur-Èvre - 02.41.63.80.20  
mairie@lemaysurevre.com - www.lemaysurevre.com



# DOCUMENT A RENDRE AVEC VOTRE INSCRIPTION ET VOTRE REGLEMENT

**A REMETTRE A LA MAIRIE DU MAY SUR EVRE**

## INSCRIPTIONS

Nom : ..... Prénom : .....

Adresse : .....

CP : ..... Ville : .....

Tél : ..... Mail : .....

## EMPLACEMENT & TARIFS

Emplacement obligatoire : 2.5m x 4m = 6 €  
Emplacement supplémentaire (2.5m x 4m) = 6 €

**Attention, tout paiement le jour du vide grenier entraîne  
une majoration de 4 € par emplacement**

Emplacement obligatoire	n° .....	1	x 6 € =	6 €
Emplacement supplémentaire	n° .....		x 6 € =	€
			<b>Total</b>	€

Mode de règlement  Espèces  Chèque

NB : tables et parasols non fournis. Le stationnement des véhicules sur le vide grenier est INTERDIT.  
Pas d'inscription par téléphone - Café offert aux exposants le matin

## DOCUMENTS

Joindre obligatoirement la photocopie de votre carte d'identité

## ATTESTATION SUR L'HONNEUR

Je, soussigné (nom-prénom) .....

- Déclare ne pas avoir déjà participé à deux ventes au déballage dans l'année civile en cours et que les marchandises proposées à la vente sont des objets personnels et usagés.
- Atteste avoir lu le règlement intérieur
- Autorise la diffusion de l'image de moi-même et toute autre personne se tenant sur mon stand prise lors du vide grenier sur les différents supports de communication de l'organisateur (plaquettes, Internet, presse, panneaux photos, etc.) \* en application de l'article 9 du code civil

Fait à .....

Signature

le ..... 2024



# REGLEMENT INTERIEUR

document à conserver  
par le participant

Cette manifestation est destinée à soutenir l'association Kaonghin. Elle s'adresse aux particuliers et aux associations loi 1901.

Elle est interdite aux professionnels et la vente de produits neufs est interdite (voir attestation sur l'honneur). La vente d'armes en état de fonctionner est également interdite.

Les objets et collections déballés sont sous la seule responsabilité du vendeur, tant en cas de casse, vol ou autre préjudice. L'organisateur ne pourra être tenu pour responsable. L'organisation se réserve le droit de refuser toute candidature susceptible de troubler l'ordre public. Aucun remboursement ne sera fait en cas de non-participation.

Il décline également toute responsabilité en cas d'intempérie et aucun remboursement ne sera effectué. Les exposants déclarent ne pas avoir déjà participé à 2 ventes au déballage dans l'année civile en cours (attestation sur l'honneur à remplir et à signer).

**Le bulletin d'inscription, le règlement signé et l'attestation sur l'honneur, accompagnés du paiement, devront être retournés signer à la Mairie seulement le jour des permanences d'inscriptions qui se dérouleront à partir du 26 août aux horaires d'ouverture de la mairie.**

**Toute inscription en dehors de ce délai ne sera pas prise en compte.**

Toute réservation non occupée à partir de 9 heures le jour de la manifestation sera attribuée à un autre exposant et ne sera pas remboursée. Les exposants pourront s'installer à partir de 6 heures après avoir rempli les formalités d'usage et s'engagent à recevoir le public dès 8 heures et ne pas remballer avant 18 heures. Les exposants sont tenus de ramener leurs invendus et de ranger leurs détritres dans les poubelles. **En aucun cas, il ne devront les abandonner sur la voie publique.**

En cas de force majeure entraînant la suppression de la manifestation, les fonds versés seront rendus sans intérêt et sans que l'exposant puisse exercer un recours à quelque titre que ce soit contre l'organisateur.

Il faut, toutefois dans ce cas précis, que la manifestation soit annulée avant la date prévue, soit la veille du vide grenier au plus tard. En d'autres termes, toute manifestation commencée sera entérinée, et en

Numéro (s)  
Emplacement

Paiement effectué le

.....

Mode de règlement

- Espèces  
 Chèque



Renseignements et Inscriptions

Mairie - 1 rue Saint Michel - 49122 Le May sur Evre  
02 41 63 80 20 - [www.lemaysurevre.com](http://www.lemaysurevre.com)